

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES BOIS-FRANCS
ÉCOLE L'EAU VIVE
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'établissement de l'École L'Eau Vive, tenue le **mardi 15 décembre 2015 à 19h00** au salon du personnel de l'école La Myriade J.-P.-H.-Massicotte, située au 57, rue Monfette, Victoriaville et à laquelle sont présents :

Madame Fabienne Achermann
Madame Marie-Chantal Brisson
Madame Françoise Drouin
Madame Sylvie Fortier
Madame Geneviève Fréchette
Madame Janie Hamel
Madame Caroline Messier
Madame Alison Rodeck
Madame Sofia Roy
Madame Guylaine Simard
Madame Louise Turcotte
Monsieur Yan Jodoin
Monsieur Robin Martel

Était absente :
Mme Valérie Cohen-Jonathan

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1.1 Consignation des présences et vérification du quorum
Il y a quorum.

1.2 Période de questions de l'assistance
Un parent questionne monsieur Daniel Sicotte à propos de la possibilité de reprendre les journées de grève. Celui-ci mentionne que les journées de grève ne seront pas reprises, que la convention collective locale des enseignants ne le permet pas.

Les autres questions de l'assistance concernant le point 2, Projet de relocalisation, celles-ci suivent au procès-verbal.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

CE2-724-1512

Madame Sofia Roy propose l'adoption de l'ordre du jour.
Unanimement résolu. ADOPTÉ

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2015.

CE2-725-1512

Madame Louise Turcotte propose l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2015, avec l'ajout suivant : annexer la lettre du collège au procès-verbal.
Unanimement résolu ADOPTÉ

2.0 Projet de relocalisation

Madame Paulette S. Rancourt, monsieur Julien Lavallée et monsieur Daniel Sicotte sont présents, afin de faire le bilan des discussions qui ont eu lieu à la séance de travail des commissaires tenue le 7 décembre dernier et répondre à des questionnements.

Les éléments suivants sont discutés :

- Le travail avec les commissaires se poursuivra à la séance d'étude du 11 janvier 2016.
- Le projet de loi 86 (sur la gouvernance scolaire) vient interférer dans le projet de relocalisation, puisqu'il viendrait abolir le conseil des commissaires et mettre en place de nouveaux conseils scolaires, donc les commissaires actuels pourront-ils poursuivre leur réflexion et prendre des décisions? En conséquence, le conseil des commissaires souhaite un dénouement rapide dans le présent dossier. La session parlementaire débute le 9 février, donc il apparaît urgent d'aller le plus loin possible dans le dossier avant cette date.
- Le commissaire de quartier, monsieur Christian Angers est absent des différentes rencontres pour cause de maladie.
- Les résultats du sondage effectué auprès des parents de l'Eau Vive, ainsi que la position du collège, ont été utilisés dans les discussions avec les commissaires, pour essayer de traduire le plus fidèlement possible la volonté de la communauté.
- À la séance d'étude du 11 janvier, les commissaires vont travailler sur des hypothèses de relocalisation dans un seul lieu, à l'extérieur de Victoriaville.
- La CSBF a toujours travaillé en transparence, en privilégiant les scénarios à Victoriaville, pour respecter le souhait exprimé en 2014-2015. Les autres options en périphérie n'avaient pas été envisagées jusqu'à maintenant.
- Étant donné le rejet du projet de relocalisation à Monique-Proulx, la CSBF a été étonnée de constater que la communauté était maintenant ouverte à la périphérie. Les gens ont cheminé...
- Un membre souligne qu'il est important de regarder la provenance des familles sur le territoire, ce qui pourrait influencer le choix d'un scénario en périphérie de Victoriaville.
- Des discussions ont lieu quant à la valeur du % des indécis dans le sondage aux parents.
- Madame Rancourt rappelle qu'on ne peut mentionner un nom d'école tant qu'il n'y a pas une volonté ferme de réaliser le projet, car c'est très insécurisant pour un milieu.
- Les délais sont longs car plusieurs consultations sont à faire, entre autres : le plan triennal, les actes d'établissement, les services dispensés dans les écoles et les centres, les consultations auprès du comité des politiques pédagogiques, du syndicat...
- Si les consultations ne sont pas faites correctement, tout le processus, pour l'ensemble de la commission scolaire, devient invalide.
- Il faut fermer la boucle du projet de relocalisation à Marguerite-Bourgeoys. La seconde consultation, pour un nouveau scénario, est souhaitée le plus rapidement possible. Elle démarrerait alors en février.

- Il est impossible pour la CSBF de consulter sur plusieurs scénarios à la fois, il faut envisager les options une par une. Aucune autre piste ne peut donc être donnée pour l'instant.
- Est-il possible de relocaliser les services spécialisés ailleurs? Non, l'analyse de la Myriade a déjà été faite et plusieurs considérants sont à prendre en compte (aménagements physiques, regroupement du personnel professionnel et de l'expertise, proximité des services...)
- Est-il possible d'intégrer progressivement l'Eau Vive à une école de quartier? Non, le conseil des commissaires souhaite préserver les écoles de quartier.
- Un membre souligne que les commentaires ou questions apparaissant avec les résultats du sondage ne reflètent pas l'opinion de plusieurs parents, il faut donc les considérer avec prudence.
- Possibilité d'une relocalisation entière et totale pour la rentrée 2016? Il est plus réaliste de considérer 2017-2018.
- Est-il possible de faire quelque chose pour accélérer le processus? Il faut respecter l'ensemble des consultations, mais tout ce qui peut être porté à l'attention des commissaires rapidement aide beaucoup à faire cheminer les travaux.
- Le statu-quo à l'église baptiste pour 2016-2017 est-il possible? Non, c'est impossible avec des frais assumés par la CSBF. Peut-être possible si une autre instance acquitte les frais.
- Un membre questionne sur la grandeur des locaux de Marguerite-Bourgeoys qui seraient attribués à l'Eau Vive. Il semble qu'ils seraient petits. Monsieur Sicotte répond qu'aucune décision n'a été prise à ce sujet pour le moment.
- Des discussions ont lieu quant à un scénario de transition pour 2016-2017 : Possibilité d'envoyer un 3^e groupe à l'église baptiste? À étudier. Prendre la salle du personnel de l'Eau Vive pour aménager un local pour la Myriade? Non, local trop petit.
- Il semble qu'un endroit soit possible en périphérie, entre 13 et 18 km de Victoriaville.
- Même si les deux conseils d'établissement étaient contre le projet de relocalisation à Marguerite-Bourgeoys, le conseil des commissaires pourrait tout de même choisir cette solution.
- Le mandat pour une éventuelle consultation en février est très clair : repartir l'étude et les consultations nécessaires pour assurer une pérennité à l'Eau Vive.
- Même si un scénario temporaire est toujours sur la table pour 2016-2017, le but est toujours de trouver une solution permanente pour 2017-2018.
- Madame Rancourt mentionne qu'il est important pour le conseil d'établissement d'exprimer une opinion réelle, plutôt que de travailler à une quelconque stratégie politique.
- Un membre mentionne que les sommes réservées à déménager l'Eau Vive et à relocaliser les Petits pas pourraient être conservées pour conclure une entente d'une autre année avec l'église baptiste. Monsieur Sicotte répond que ce n'est pas possible avec les nouvelles règles budgétaires.
- Est-ce que le scénario de Marguerite-Bourgeoys pourrait être accepté pour une seule année de transition?

Madame Rancourt mentionne que oui. Le conseil travaillera toutefois à une solution permettant l'unité de l'école, car c'est ce souhait qui a été exprimé de façon majoritaire.

- Monsieur Sicotte mentionne qu'il est important de bien étoffer un oui ou un non à une proposition. Les arguments permettent de faire avancer les travaux.
- Même si les commissaires prennent une décision en janvier pour l'Eau Vive, il est techniquement possible de la renverser après coup. Le conseil doit prévoir un endroit pour l'Eau Vive pour la rentrée 2016, il peut cependant poursuivre ses travaux par la suite.
- Le transport a été un enjeu important dans la consultation de l'an dernier. La CSBF est à développer le transport multidirectionnel. Si le transport change pour l'Eau Vive, il change aussi pour la Myriade et d'autres écoles. Des simulations s'effectuent actuellement.
- D'autres solutions pourraient être envisagées pour réduire l'amplitude d'une journée. Rétrécir l'heure du dîner? Réduire les temps de battements? Ce serait à étudier...
- Est-ce que tous les enfants devraient prendre l'autobus à un point de départ (ex : Myriade), ou certains pourraient être embarqués sur le trajet? Ce n'est pas impossible, c'est à analyser.
- Si la relocalisation complète de l'école pouvait s'actualiser pour la rentrée 2016, est-ce que le transport multidirectionnel sera en place? La faisabilité est en cours d'analyse. C'est tout un défi à mettre en place pour tous les élèves de la CSBF, mais également pour la clientèle de 137 élèves de l'Eau Vive. Des détails à ce sujet devraient être rendus disponibles aux commissaires pour leur séance d'étude du 11 janvier.
- 3 autobus seraient requis pour la clientèle de l'Eau Vive, mais pas en exclusivité, d'autres élèves pourraient aussi y être assis.
- Un parent mentionne qu'il serait important que les parents connaissent les difficultés rencontrées par la CSBF, peut-être qu'ils pourraient alors contribuer à la recherche de solutions.
- Une mère mentionne que si les élèves de 3^e s'en vont en 4^e l'an prochain à Marguerite-Bourgeoys avec les élèves de 5^e-6^e, puis vers une autre école en périphérie, ils auront connu au moins 3 écoles. Il faut travailler à réduire le nombre de bâtisses fréquentées par les enfants.
- Pour venir à la Myriade en provenance d'Arthabaska, des enfants font déjà 30 minutes d'autobus. S'ils doivent repartir ensuite de la Myriade vers Marguerite-Bourgeoys, le délai s'allonge. Il faut travailler à un transport direct vers Marguerite-Bourgeoys si des enfants doivent fréquenter cette école l'an prochain.
- Un père mentionne qu'à chaque fois que les parents se prononcent sur quelque chose, ils prennent une chance en ne sachant jamais ce qui s'en vient, donc sont dans l'incapacité de prendre une réelle décision éclairée. Il souligne donc une problématique du système.
- Une mère demande s'il y a un moyen de prouver au Ministère que les différents scénarios temporaires coûteront plus cher qu'une année supplémentaire de location à l'église baptiste? Monsieur Sicotte répond que les Petits pas ne déménagent pas uniquement en lien avec

le dossier de relocalisation de l'Eau Vive, mais bien parce que ça a un sens pour l'organisation. De plus, les sommes nécessaires pour le transport n'occasionnent pas nécessairement un déboursé supplémentaire, mais bien une redistribution des ressources.

- Des enfants de St-Albert font déjà 30 minutes d'autobus pour venir à la Myriade. Le trajet va allonger pour se rendre à Marguerite-Bourgeoys. Monsieur Sicotte indique qu'il est certain que pour des enfants le transport s'allongera, alors que pour d'autres, il diminuera. Ce sera plus clair avec les réponses du service du transport scolaire.
- Est-il certain que des travaux vont devoir s'effectuer à la Myriade l'été prochain pour accueillir de nouveaux élèves? Monsieur Sicotte répond que pour le moment, tout indique que la Myriade aura besoin d'un autre local avec pérennité. Cependant, la clientèle de la Myriade est vulnérable (déménagements, décès, fréquentation partielle...)
- Le comité de parents de la CSBF doit être consulté sur la modification des actes d'établissement. Comment les parents des autres écoles peuvent voter alors qu'ils n'ont pas eu toute l'information? Monsieur Sicotte mentionne que le comité de parents se prononce sur une planification du plan triennal, que monsieur Lavallée est présent et peut amener les informations, ainsi que les parents des écoles concernées par un changement. Monsieur Robin Martel pourrait également faire des représentations au comité de parents.
- Est-ce que d'autres parents que monsieur Martel pourraient assister à la prochaine rencontre du comité de parents? Monsieur Sicotte répond que ce n'est pas une rencontre publique, qu'il va s'informer à monsieur Lavallée. Ce serait peut-être possible sur invitation, si le comité exécutif le juge nécessaire.
- Est-ce que le comité de parents pourrait lire l'avis rédigé par le conseil d'établissement, ainsi que la position du collègue? Il faudra regarder avec monsieur Lavallée les règles de régie interne du comité de parents avant de se prononcer.
- Est-ce qu'on pourrait écrire un 2^e avis avec nos limites (ex : pas plus d'une heure de transport, pas plus de 20 km...)? Madame Rancourt mentionne que les besoins sont déjà connus et qu'un scénario inacceptable ne sera pas présenté à ce moment-ci des travaux. On ne peut garantir que tous les enfants n'allongeront pas leur journée, mais le maximum d'efforts sont faits pour trouver une bonne solution. Monsieur Sicotte rétorque qu'il n'est pas nécessaire de repartir d'autres consultations parallèles, la balle est dans le camp de la CSBF qui doit faire ses devoirs.

Après la période de discussion CÉ-CSBF, madame Rancourt et monsieur Sicotte quittent (Monsieur Lavallée ayant quitté précédemment). Le conseil d'établissement poursuit ses discussions.

La boucle doit être bouclée quant à la proposition de la CSBF de relocaliser trois classes à Marguerite-Bourgeoys. Les membres se questionnent quant à la légitimité d'écrire un avis défavorable alors que 20 familles étaient en faveur d'un scénario à Victoriaville.

Cependant, considérant que l'unité de l'école était la valeur primordiale pour une majorité de parents, que le C.É. est également là pour représenter les membres du personnel qui se sont clairement exprimés en faveur de l'unité de l'école, les membres décident de se prononcer.

À la question suivante : « Pour 2016-2017, êtes-vous favorable au scénario de trois classes à Marguerite-Bourgeoys et de quatre classes à la Myriade? », les membres du C.É. se prononcent par un vote :

7 NON
1 ABSTENTION

Un comité formé de la direction, de madame Achermann et de monsieur Jodoin est mandaté par le C.É. pour écrire l'avis pour le prochain conseil des commissaires. Ce comité se rencontrera la vendredi 8 janvier à 8h30.

Les parents seront par contre également consultés officiellement sur cette proposition, car dans le sondage de décembre, il était clairement indiqué que cette étape aurait lieu. Les résultats de cette consultation accompagneront l'avis qui sera acheminé au conseil des commissaires du 18 janvier 2016.

3.0 Varia
Aucun varia

4.0 Levée de la séance

CE2-726-1512

Madame Marie-Chantal Brisson propose la levée de la séance à 23h05.

Unanimement résolu.

ADOPTÉ

Janie Hamel, directrice

Fabienne Achermann, présidente

Geneviève Fréchette, secrétaire